



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Demande de mesures pour soutenir le rink-hockey

Question écrite n° 7599

### Texte de la question

Mme Patricia Gallerneau alerte Mme la ministre des sports sur le fait que le rink-hockey n'est plus aujourd'hui un sport de haut niveau. Or en ce qui concerne le club de La Vendéenne, dans la circonscription dont elle est l'élue, cette décision a déjà un impact non négligeable puisque la subvention régionale a été réduite de 50 % cette année et sera totalement annulée la saison prochaine. La Vendéenne est l'un des clubs phare de la ville de La-Roche-sur-Yon et demeure l'un des fleurons de la discipline en France et en Europe. Le département a accueilli en 2015, les championnats du monde de la discipline au Vendéspace. Cet événement a réuni pas moins de 35 000 personnes sur une semaine. Mme la ministre pourra donc comprendre l'impact de ce sport sur la vie locale et départementale. Les 200 000 euros versés par l'État à la FFRS vont manquer cruellement aux équipes de France qui ne pourront pas toutes se déplacer aux différentes compétitions internationales la saison prochaine. Elle lui demande si son ministère va prendre des mesures pour soutenir le rink-hockey.

### Texte de la réponse

Au cours de la précédente olympiade, les critères de reconnaissance de haut niveau ont fait l'objet de travaux associant l'ensemble des acteurs du sport réunis au sein de la Commission du sport de haut niveau. Ceux-ci se sont concrétisés par une circulaire du 23 mai 2016 qui précise les critères de la reconnaissance de haut niveau. En application de cette circulaire, seules les disciplines intégrant le programme olympique peuvent être ajoutées à la liste des disciplines déjà reconnues. C'est le cas du skateboard dans la fédération de roller. S'agissant des disciplines reconnues sur l'olympiade précédente, un réexamen de leur situation a été opéré au regard de deux critères : - le critère d'universalité : quel que soit le rang de la France, la reconnaissance de haut niveau (RHN) est maintenue si au moins 30 pays sont engagés sur les championnats du monde (en moyenne sur quatre ans) ; - le critère de performance : si moins de 15 pays sont engagés, la RHN est maintenue lorsque la France se classe parmi les quatre premières nations (en moyenne sur quatre ans). Pour ce qui concerne le rink hockey, la pratique masculine ne répond pas à ces critères d'universalité : 25 nations en moyenne participent aux championnats du monde (27 et 22 respectivement en 2013 et 2015), et la France ne se classe pas parmi les premières nations mondiales (6ème et 8ème, respectivement en 2013 et 2015). Le constat est identique pour la pratique féminine. Certes, la France figure à la 1ère et 2ème place (respectivement en 2012 et 2014), mais la limite fixée à 15 nations n'est pas atteinte. La Fédération française de roller et skateboard a été informée que sa demande de révision n'avait pu, dans ces conditions, aboutir favorablement et que la décision de la ministre des sports de ne pas reconnaître le caractère de haut niveau du rink hockey avait été maintenue.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Patricia Gallerneau](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7599

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** [Sports](#)

**Ministère attributaire :** [Sports](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 avril 2018](#), page 3189

**Réponse publiée au JO le :** [29 mai 2018](#), page 4578